



Newsletter fin d'année 2021

Inhaltsverzeichnis

- [Des tests au lieu de la quarantaine](#)
- [Nouvelle loi sur le CO2](#)
- [Retour en arrière sur l'AG 2021](#)

Chères lectrices, chers lecteurs

Après que le deuxième vote sur la loi Covid se soit déroulé dans notre sens et que le certificat continue donc à servir de facilitation des déplacements, les nouvelles de l'Afrique du Sud concernant la nouvelle variante du virus ont affecté très négativement le transport aérien mondial. Le Conseil fédéral a tout de même converti la quarantaine obligatoire après quelques jours déjà en tests PCR obligatoires, ceci aussi grâce à une intervention d'AEROSUISSE. Pour nous il est clair que l'aviation ne peut se rétablir que grâce à une approche fondée sur le risque, des tests et des certificats reconnus sur le plan international. Des restrictions de voyage

générales, des dispositions sur l'entrée dans les pays volatiles au quotidien et des directives de quarantaine ne sont pas les bons moyens de procéder.

Malgré toutes les restrictions nous vous souhaitons, à vous-même et à vos proches, de joyeuses fêtes et nos meilleurs vœux de bonheur pour 2022.

Thomas Hurter, Conseiller national, président d'AEROSUISSE



Des tests au lieu de la quarantaine

AEROSUISSE salue la [décision du Conseil fédéral](#) de lever la quarantaine obligatoire pour tous les pays et soutient toutes les mesures visant à sécuriser les voyages en temps de pandémie. Plus de tests apportent une contribution importante. Mais AEROSUISSE serait favorable à ce que les personnes vaccinées et/ou rétablies des États Schengen et de la Grande Bretagne puissent profiter de conditions d'entrée allégées. En outre, un délai de transposition d'au moins 48 heures devrait être respecté lors de l'introduction de nouvelles restrictions de voyage afin de ne pas surcharger les passagers et le personnel.

Nouvelle loi sur le CO2

La nouvelle loi sur le CO2 doit constituer la base légale pour le pourcentage de mélange des carburants d'aviation durables (Sustainable Aviation Fuel, SAF). La loi délègue le niveau du pourcentage à appliquer au Conseil fédéral. AEROSUISSE a obtenu cette décision de principe en interaction avec l'OFEV et l'OFAC. En outre, le «Swiss Finish» pour les carburants biogènes sera supprimé et une harmonisation pertinente avec l'UE sera établie. Il est important que l'article 103b de la Loi sur l'aviation (LA) avec la nouvelle loi sur le CO2 soit modifié de telle manière que la production de SAF puisse être favorisée. Il est vital pour AEROSUISSE que la fédération se montre unie concernant la nouvelle loi sur le CO2, afin que la recherche et l'utilisation de nouvelles technologies dans l'aviation puissent être encouragées par l'article 103b de la LA.

Retour en arrière sur l'AG 2021

L'assemblée générale d'AEROSUISSE du 1er octobre chez Pilatus Flugzeugwerke à Stans fut très bien fréquentée. Markus Bucher, CEO de Pilatus Flugzeugwerke AG, mentionna dans son allocution de bienvenue que les avions de Pilatus étaient actuellement très en demande. La Landesstatthalterin nidwaldienne Karin Kayser-Frutschli a souligné l'importance du secteur aérospatial en tant que moteur d'innovation. Après avoir traité les affaires statutaires les membres ont visité les ateliers de production.

Ont démissionné du comité: Bruno Giger (Swiss ASD), Peter Guggenbach (RUAG Space), Markus Kälin (Pilatus), Thomas Koller (Aviationsuisse), Claudio Lasagni (SVFB), Bernhard Müller (Forces aériennes), Willy Ruf (Swissport) et Jean-Pierre Tappy (Swiss). Nommés nouveaux membres au comité de direction d'AEROSUISSE: Balz Albertin (directeur SVFB), Thomas Frick (Swiss), Urs Loher (Thales Suisse SA), Peter

Merz (Forces aériennes), Chris Rambousek (Pilatus), Andreas Schürer (Aviationsuisse) et Bruno Stefani (Swissport).



AEROSUISSE

Fédération faitière de l'aéronautique et de l'aérospatiale suisses
Kapellenstrasse 14 / Case postale / 3001 Berne
info@aerosuisse.ch
www.aerosuisse.ch

[S'inscrire à la newsletter](#)
[Supprimer l'inscription à la newsletter](#)